

Ofi Invest Green Bonds Euro R

FR001400X201

28/11/2025

Commercialisé en FR

Étoiles Six Financial Information⁽²⁾⁽³⁾

Obligations euro toutes maturités

Orientation de gestion

Le FCP vise une performance annuelle nette de frais de gestion supérieure à celle de son indice de référence sur une durée de placement recommandée de 3 ans. Il intègre une approche ESG, de dialogue et d'engagement, et favorise la transition énergétique et écologique au travers de l'investissement discrétionnaire dans des obligations vertes émises par des sociétés ayant un profil environnemental de bonne qualité.

Principales caractéristiques

Date de création de la part
20/05/2025

Date de lancement de la part
21/05/2025

Société de gestion
Ofi Invest Asset Management

Forme juridique
FCP

Classification AMF
Obligations et autres titres de créances libellés en Euro

Affectation du résultat
Capitalisation

Fréquence de valorisation
Journalière

Ticker Bloomberg

Publication des VL
www.ofi-invest-am.com

Frais de gestion maximum TTC
0,90%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation

Indice de référence
Bloomberg Global EUR Corporate Agency
Local Authority Green Bond

▶ Actif net du fonds	34,86 M€
▶ Actif net de la part	0,00 M€
▶ Valeur liquidative	101,90 €

▶ Performance mensuelle⁽¹⁾

Fonds Indice

- -

▶ Gérants



Nicolas Coulon



Arthur Marini

Les équipes sont susceptibles d'évoluer

▶ Profil de risque⁽³⁾


▶ Durée de placement

3 ans

▶ SFDR⁽³⁾

Article 9

▶ Notation ESG⁽³⁾

6,9 6,6

▶ Couverture note ESG

100,0% 97,0%

(1) Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. (2) Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire. (3) Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

Ofi Invest Green Bonds Euro R

FR001400X201

28/11/2025


 Structure du
portefeuille

► Répartition sectorielle⁽⁴⁾

En %	Fonds	Indice
Banques	38,7	25,8
Services aux collectivités	19,8	16,4
Gouvernement souverain et assimilé	10,5	9,8
Gouvernement quasi-souverain	10,0	26,5
Immobilier	7,5	5,3
Matériaux de base	3,0	2,0
Assurance	2,9	1,8
Transport	1,7	1,0
Autres financières	1,5	2,9
Biens d'équipement	0,9	1,2
Consommation Non cyclique	0,6	0,3
Consommation cyclique	0,6	4,6
Communications	0,4	0,8
Technologie	-	0,9
Sociétés de financement	-	0,1
Energie	-	0,5
Courtage/Asset Managers/échanges	-	0,1
Autres industries	-	0,1
OPC	-	-
Dispo/Liquidités investies	2,0	-

► Répartition géographique

En %	Fonds	Indice
France	18,6	16,1
Espagne	12,7	8,5
Italie	12,4	6,6
Pays-Bas	9,7	9,3
Allemagne	7,1	24,0
Irlande	6,6	2,0
Belgique	4,4	1,9
Finlande	4,3	2,8
Royaume-Uni	3,4	3,0
Norvège	3,1	3,0
Portugal	2,3	1,2
Danemark	2,3	2,7
Autres Pays	11,2	19,0
OPC	-	-
Dispo/Liquidités investies	2,0	-

► Répartition par devise (hors OPC)

En %	Fonds
EUR	100,0

► Répartition par notation long terme (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

Perception du risque de crédit	En %	Fonds
- Risqué	AAA	3,5
	AA	5,1
	A	39,9
	BBB	50,5
	BB	1,1
	B	-
	CCC	-
	CC	-
	C	-
	D	-
+ Risqué	NR	-

► Profil / Chiffres clés⁽³⁾

Nombre d'émetteurs	88
Notation moyenne	A-
Spread Moyen	77,02
Sensibilité crédit	4,89
Sensibilité Taux	4,75
Rendement courant (%)	2,8
Taux actuariel (%)	3,21
Maturité moyenne	8,81

(3) Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document. (4) Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente.

Ofi Invest Green Bonds Euro R

FR001400X201

28/11/2025



Structure du
portefeuille

► Répartition par rang de subordination

En %	Fonds
Senior preferred unsecured	65,2
Senior non-preferred	20,4
Subordonnée T2	7,1
Subordonnée corporate	4,8
Senior secured	0,6
OPC	-
Dispo/Liquidités investies	2,0

► Répartition par maturité

En %	Fonds
+15 ans	4,5
10-15 ans	4,1
7-10 ans	24,0
5-7 ans	21,1
3-5 ans	18,9
1-3 ans	18,2
-1 an	7,3
OPC	-
Dispo/Liquidités investies	2,0

► Répartition par type d'émetteur

En %	Fonds
Financial	43,0
Corporate	34,5
Government	20,5
OPC	-
Dispo/Liquidités investies	2,0

► 5 principaux émetteurs (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

En %		
	IBERDROLA FINANZAS SAU	3,2
ES		
	NORDEA BANK ABP	2,6
FI		
	DANSKE BANK A/S	2,2
DK		
	TERNA RETE ELETTRICA NAZION...	2,2
IT		
	AIB GROUP PLC	2,1
IE		

► Principales positions (hors OPC monétaires/Liquidités/Dérivés)⁽⁴⁾

En %		
	IBERDROLA FINANZAS S...	16/05/35
ES	Services aux collectivités	1,7
	BAWAG PSK BANK FUER...	02/09/33
AT	Banques	1,7
	EUROPEAN UNION 1.25...	04/02/43
SNAT	Gouvernement souverain et assimilé	1,6
	IRELAND (GOVERNMENT)...	18/10/43
IE	Gouvernement souverain et assimilé	1,6
	IBERDROLA FINANZAS S...	31/12/79
ES	Services aux collectivités	1,5

(4)Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente.

Ofi Invest Green Bonds Euro R

FR001400X201

28/11/2025



► Commentaire de gestion

Le marché du crédit marque le pas en novembre, après sept mois consécutifs de performance positive, sous l'effet combiné d'un léger écartement des primes de risque et d'une hausse de la composante taux.

Malgré la fin du « shutdown » américain, après 43 jours (le plus long de l'histoire), le manque de visibilité sur l'économie américaine, les doutes concernant la prochaine action de la Fed et la prudence autour de la valorisation du secteur de l'intelligence artificielle ont pesé sur l'appétit pour le risque.

En fin de mois, les commentaires accommodants de plusieurs membres de la Fed (Williams, Waller), ainsi que la possible nomination de Kevin Hassett (jugé accommodant) à la tête de l'institution, ont fait remonter la probabilité d'une baisse des taux dès décembre et soutenu la valorisation du marché.

En zone euro, les investisseurs n'attendent plus d'action de la BCE dans les prochains mois, s'alignant ainsi sur les propos de C. Lagarde lors de la dernière réunion de politique monétaire (taux directeurs en ligne avec le contexte de croissance et d'inflation).

Dans ce contexte, les taux courts et longs s'inscrivent en hausse en zone euro, avec un mouvement homogène de +6 pbs sur les taux allemands à 2 ans (2,03 %) et à 10 ans (2,69 %). Un mouvement qui contraste avec celui observé sur la courbe américaine, dont les taux diminuent de 8 pbs sur la maturité 2 ans (3,49 %) et de 7 pbs sur la maturité 10 ans (4,01 %).

Sur les primes de risque, le contexte moins porteur en début de mois (shutdown, doutes liés à l'IA), combiné à un marché primaire très actif, a pesé sur le marché avec un écartement d'environ 5 pbs contre swap à 70 pbs et contre dette d'État à 81 pbs (respectivement -19 pbs et -21 pbs YTD). Sur le marché des obligations durables l'écartement des primes a été moindre à hauteur de +3pbs à 71pbs.

Avec 113 Mds d'euros d'émissions (toutes notations et secteurs confondus), le mois de novembre 2025 restera dans les annales comme l'un des mois les plus actifs de l'histoire (avec janvier 2023 et mai 2025). Un primaire toujours aussi bien absorbé par le marché (demande supérieure à 3 fois, prime proche de 0), quel que soit le secteur, la notation ou la séniorité, ce qui traduit un appétit pour le risque toujours présent malgré la légère hausse des primes sur le mois. Un appétit qui se retrouve également dans les flux positifs ininterrompus sur le crédit de qualité « investissement » depuis le début de l'année.

La proportion d'obligations durables se maintient à un niveau élevé en novembre à hauteur de 28% des émissions avec un total de 31.3Mds€, soit le mois le plus actif de l'année.

Depuis le début d'année le montant émis est de 176Mds d'euros soit +1% vs fin novembre 2024 tandis que les émissions au global augmentent de 18%. Les perspectives restent positives avec un montant de refinancement important à venir, de nouveaux émetteurs sur le segment, un nouveau format européen qui continue de compter de nouveaux émetteurs et des besoins d'investissement dans la transition toujours aussi important.

Le rendement du crédit « Green Bond » de qualité « Investissement » en euro augmente de 10 points de base et clôture le mois légèrement au-dessus de 3% à 3.01 %. La performance s'inscrit en territoire légèrement négatif à -0.14 % (+3,02 % YTD).

Dans ce contexte le fonds sous performe son indice de référence sur le mois notamment dû à notre sensibilité au risque de taux et de crédit.

Le taux d'investissement est de 98 % (-1%) pour un encours de 34,8 Mls€ (+300K€). En fin de mois le fonds est sur sensible au risque de taux à hauteur de +23cts (vs neutre) et sur sensible au risque de crédit de +73cts (vs +56cts). Le rendement s'élève à 2,10 % (vs 2,96 %).

Sur le mois nous avons participé à plusieurs émissions primaires (Bank of Ireland, Nordea Bank, Banca Monte Dei Paschi, A2A, EDP, Danske Bank et AIB Group) afin de profiter de la liquidité offerte.

Ces investissements ont été financé par la vente d'obligations plus courtes afin de profiter de la pentification des courbes.

Ofi Invest Green Bonds Euro R

FR001400X201

28/11/2025

► Caractéristiques additionnelles

Date de création du fonds	16/09/2019
Principaux risques	L'investissement sur le produit ou la stratégie présente des risques spécifiques qui sont présentés en détail dans le Prospectus de l'OPC disponible sur : https://www.ofi-invest-am.com/fr .
Date dernier détachement	-
Montant net dernier détachement	-
Commissaires aux comptes	PwC
Devise	EUR (€)
Limite de souscription	12:00
Limite de rachat	12:00
Règlement	J + 2
Investissement min. initial	Néant
Investissement min. ultérieur	-
Libellé de la SICAV	-
Libellé du compartiment	-
Valorisateur	Caceis Fund Administration
Dépositaire	Caceis

Ofi Invest Green Bonds Euro R

FR001400X201

28/11/2025

Glossaire

ALPHA	L'alpha est égal à la performance moyenne du produit, c'est à dire la valeur ajoutée du gérant après avoir retranché l'influence du marché que le gestionnaire ne contrôle pas. Ce calcul est exprimé en pourcentage.	BETA	Le Beta est un indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.	DÉLAI DE RECouvreMENT	Le délai de recouvrement (exprimé en jours) est le nombre de périodes nécessaires pour récupérer des pertes subies lors d'une perte maximum. Le critère perte maximum, affiche la perte de performance la plus importante que le fonds ait connu.
SPREAD MOYEN	Le spread moyen d'un fonds correspond à l'écart moyen de rendement entre les obligations détenues par le fonds et un indice de référence (souvent les obligations d'État). Il reflète le niveau de risque pris par le fonds par rapport à des titres considérés comme sans risque.	SRI	Le SRI (Synthetic Risk Indicator) est l'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de placement minimum recommandée.	SRRI	Le SRRI (Synthetic Risk & Reward Indicator : Indicateur de risque fondé sur la volatilité sur une période de 260 semaines). Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
SENSIBILITÉ CRÉDIT	La sensibilité crédit d'un fonds mesure la variation de sa valeur en fonction de l'évolution des spreads de crédit des obligations détenues. Elle indique l'exposition du fonds au risque de dégradation de la qualité de crédit des émetteurs.	SENSIBILITÉ TAUX	La sensibilité taux est un indicateur permettant de mesurer la variation, à la hausse ou à la baisse, d'un prix d'une obligation ou de la valeur liquidative d'un OPCVM obligataire, induite par une fluctuation des taux d'intérêt du marché de 1%.	SFDR	La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe. Elle propose notamment une typologie permettant de mieux identifier les actifs relevant de la finance durable, au travers de trois catégories notamment : les fonds article 6, article 8 et article 9.
RATING MOYEN	Le rating moyen d'un fonds correspond à la note de crédit moyenne pondérée des obligations détenues dans le portefeuille. Il reflète la qualité de crédit globale du fonds : plus le rating est élevé, plus le risque de défaut est faible.	RATIO D'INFORMATION	Le ratio d'information est un indicateur de la surperformance ou sous-performance d'un fonds par rapport à son indice de référence. Un ratio d'information positif indique une surperformance. Plus le ratio d'information est élevé, meilleur est le fonds. Le ratio d'information indique dans quelle mesure un fonds s'est mieux comporté qu'un indice en tenant compte du risque couru.	RATIO DE SHARPE	Le ratio de Sharpe mesure l'écart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divisé par un l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille (volatilité). Un ratio de Sharpe élevé est un bon indicateur.
DURATION	La durée d'une obligation correspond à la durée de vie moyenne actualisée des ses flux financiers (intérêt et capital) et s'exprime en années.	ÉTOILES SIX FINANCIAL	La notation repose sur l'analyse du rendement et du risque de chaque fonds au sein de sa catégorie Europerformance, à partir de trois années d'historique au minimum. Un score est calculé en comparant la performance et la volatilité du fonds à celles de son indice de catégorie, puis transformé en nombre d'étoiles selon un classement en quintiles. Une notation « junior » est appliquée aux fonds disposant de 2 à 3 ans d'historique, en reliant leurs performances à celles de leur indice pour atteindre les 3 ans requis. Les catégories ou fonds jugés trop hétérogènes, insuffisamment documentés ou présentant un historique incomplet sont exclus du processus.	PERTE MAXIMALE	La perte maximale (max drawdown) correspond au rendement sur la période de placement le plus mauvais possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait acheté le fonds au plus haut de la période d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette période.
TRACKING ERROR	L'écart de suivi (tracking error) est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport à son indice de référence. Elle est donnée par l'écart type annualisé des performances relatives d'un fonds par rapport à son indice de référence. Plus elle est faible, plus le fonds possède un profil de risque proche de son indice de référence.	VOLATILITE	La volatilité désigne l'écart-type annualisé des rendements d'une série historique (fonds, indice). Elle quantifie le risque d'un fonds : elle donne une indication de la dispersion des rendements de ce fonds autour de la moyenne de ses rendements. La volatilité typique d'un fonds monétaire est inférieure à 1%. Elle est de l'ordre de 0,4% (on parle également de 40 points de base de volatilité) pour ces fonds. En revanche, la volatilité d'un fonds actions, classe d'actif plus risquée, est souvent supérieure à 10%.		

Ofi Invest Green Bonds Euro R

FR001400X201

28/11/2025

► Disclaimer général

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP92012 – n° TVA intracommunautaire FR51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 940 342. Elle ne saurait être assimilée à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La source des données du présent document est Ofi Invest Asset Management sauf mention contraire. Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. La politique de réclamation est disponible sur le site www.ofi-invest-am.com. Le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Aucune reproduction, partielle ou totale, des informations contenues dans ce document n'est autorisée sans l'accord préalable de son auteur.